

MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' ACCOMPAGNE LES MÉNAGES DANS LEURS PROJETS DE TRAVAUX EN PROPOSANT UN APPUI TECHNIQUE, ADMINISTRATIF, FINANCIER ET SOCIAL.

COMMENT CA MARCHE ?

Mon Accompagnateur Rénov' assure un accompagnement adapté et personnalisé des ménages afin de renforcer la qualité et l'efficacité des travaux de rénovation énergétique qu'ils engagent.

L'ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' RÉALISE UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DE SERVICE PUBLIC POUR

Accompagner le ménage qui souhaite réaliser des travaux de rénovation énergétique dans son logement

Apporter un conseil technique, administratif, financier et social



Une procédure d'agrément pour les opérateurs souhaitant réaliser cette mission d'accompagnement est lancée depuis le 1^{er} juillet 2023



La réalisation de la prestation est donc réservée aux acteurs titulaires de l'agrément délivré par l'Anah.



L'OBLIGATION POUR LES MÉNAGES DE SE FAIRE ACCOMPAGNER POUR BÉNÉFICIER DE CERTAINES AIDES DE L'ÉTAT POUR LES TRAVAUX CONCERNÉS

LES MÉNAGES MODESTES ET TRÈS MODESTES

en cas de rénovation globale de leur logement :
avec le dispositif MaPrimeRénov' Sérénité
réaliser un gain énergétique de plus de 35%

LES MÉNAGES INTERMÉDIAIRES ET AISÉS

à partir du 1^{er} janvier 2024, pour les ménages
aisés et intermédiaires, engagés dans un projet
de rénovation globale

réaliser un gain énergétique de 55% et
bénéficiant d'au moins 5 000 € d'aide
MaPrimeRénov' (décret en attente de parution :
ces éléments sont à confirmer).

LES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS CONVENTIONNÉS

avec le dispositif Loc'Avantage de l'Anah



MODALITÉS PRATIQUES



Seuls les professionnels éligibles et agréés par l'Anah, ou ses délégations, peuvent intervenir comme Mon Accompagnateur Rénov'.
L'entreprise qui réalise les travaux ne peut pas devenir Mon Accompagnateur Rénov'.

Mon Accompagnateur Rénov' doit donner au client une liste d'entreprises travaillant localement et qualifiées RGE.
Au client de faire son choix.

Comment demander l'agrément pour devenir Mon Accompagnateur Rénov' ?

Toutes les étapes et informations sont disponibles ici : [👉](#)

PRISE EN CHARGE / ANAH MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'

Ménages très modestes	2 000 €
Ménages modestes	1 600 €
Ménages intermédiaires	800 €
Ménages aisés	400 €

LES POINTS A RETENIR

 <p>QUI PEUT DEVENIR MON ACCOMPAGNATEUR RÉNOV'?</p>	<p>PLUSIEURS ACTEURS PEUVENT BÉNÉFICIER DE L'AGRÉMENT MIS EN PLACE PAR L'ANAH :</p> <ul style="list-style-type: none">● Les espaces conseils France Rénov● Les opérateurs de l'Anah● Les architectes● Les structures concourant à la mise en œuvre d'opération programmée d'amélioration de l'habitat ou de programme d'intérêt général d'amélioration de l'habitat● Les auditeurs énergétiques qualifiés● Les sociétés de tiers financements● Les collectivités territoriales et leurs groupements <p>⚠ EXCLUSION : Les structures détentrices du signe de qualité RGE offre globale qui proposent des contrats de travaux en propre aux ménages ne pourront pas recevoir l'agrément car il s'agit d'une condition d'incompatibilité avec l'activité d'accompagnateur rénov'</p>
 <p>INDÉPENDANCE</p>	<p>Pour devenir Mon Accompagnateur Rénov', une entreprise de travaux devra créer une filiale spécifique dédiée à l'accompagnement.</p> <p>Cette filiale devra mettre en place des processus pour assurer l'indépendance de l'accompagnement.</p> <p>La structure capitalistique transmise à l'Anah au moment de l'instruction permettra d'identifier ce rattachement, et de renforcer l'examen de la condition de neutralité vis-à-vis des travaux et équipements proposés (via le système de contrôle interne du candidat).</p>
 <p>QUAND L'ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' SERA-T-IL OBLIGATOIRE ?</p>	<ul style="list-style-type: none">● Pour les ménages modestes et très modestes réalisant des travaux de rénovation globale avec MaPrimeRénov' Sérénité● Pour les bailleurs conventionnés avec le dispositif Loc'Avantage de l'Anah● Pour les ménages aisés et intermédiaires , engagés dans un projet de rénovation globale (gain énergétique de 55%) et bénéficiant d'au moins 5 000€ d'aide MaPrimeRénov <p>À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2024</p>
 <p>LISTE DES ACCOMPAGNATEURS RÉNOV' AGRÉÉS</p>	<p>LA LISTE DES ACCOMPAGNATEURS AGRÉÉS SERA PUBLIÉE SUR LE SITE DE FRANCE RÉNOV' : </p> <p>Les espaces conseil France Rénov' ont notamment pour mission d'informer les ménages ayant un projet de rénovation énergétique des accompagnateurs rénov' référencés pour intervenir dans leur commune.</p>

POUR EN SAVOIR +



VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
CONTACTEZ VOTRE CAPEB !



PLUS FORTS. ENSEMBLE.